

Séminaires 2021-2022
Chaire Internationale de Philosophie Contemporaine
Université Paris 8

Jacques Lezra

Séminaire 1

1. Abolition Institution

Dates : lundi 14 février - lundi 2 mai 2022

Séminaire en français

Inscription Visioconférence :

https://ucr.zoom.us/meeting/register/tJMpcOGhpzorHNabFkaqoLwxM60EnfKsnr_6

Adresse de correspondance du cours :

abolitioninstitution@gmail.com

1. **Février Lundi 14 15h-17h** En visioconférence
2. **Février Lundi 21 15h-17h** En visioconférence
3. **Février Lundi 28 15h-17h** En visioconférence
4. **Mars Lundi 21 15h-17h** Salle A2 204 (Maison de la recherche) et en visioconférence
5. **Mars Lundi 28 15h-17h** Salle A2 204 (Maison de la recherche) et en visioconférence
6. **Avril Lundi 04 15h-17h** Salle A2 204 (Maison de la recherche) et en visioconférence
7. **Avril Lundi 11 15h-17h** Salle A2 204 (Maison de la recherche) et en visioconférence
8. **Avril Lundi 02 15h-17h** Salle A2 204 (Maison de la recherche) et en visioconférence

C'est Saint-Just qui s'en plaint : « Nous avons un gouvernement ; nous avons ce lieu commun de l'Europe qui consiste dans ces pouvoirs et une administration publique ; *les institutions, qui sont l'âme de la République*, nous manquent ». Or, les institutions telles que paraît les concevoir Saint-Just (sans pourtant en offrir une *définition* dans les fragments des *Institutions républicaines* de 1800) sont-elles compatibles en dernière instance avec le régime démocratique ? Sur quels concepts d'*institution* et de *république* s'appuie l'affirmation de Saint-Just ? Quelles sortes d'objet seraient-elles, ces « *institutions, qui sont l'âme de la République* », et la « *République* » *elle-même* ? Car la compatibilité du régime démocratique et de l'institution ne va pas de soi : bien au contraire, l'institution classique, « garant[e] de la liberté publique » qui « moralise[] le gouvernement et l'état civil », aurait plutôt comme fin la production et l'administration de sujets dociles, moralisables, et en tant que tels, manquant radicalement de « liberté ».

Nous cherchons ce que le doublet *Abolition Institution* nous permettra de penser : des *institutions défectives*, qui ne seront ni « garantes » du « public », ni dispositifs de subjectivation morale. Avec les républiques sauvages qu'elles organisent, celles-ci persistent et déclinent selon des logiques et des temps discontinus. Elles comportent des logiques, des régimes de représentation, des récits, des régimes pénaux, des forces de police, des pédagogies, des rhétoriques et des lexiques qui effectuent un travail éphémère, avec des résultats souvent réversibles, de manière transparente. Elles sont anorganiques sans être exactement machiniques. Elles sont vouées à l'abolition.

Notre recherche repose donc sur les problématiques déterminées par les grands mouvements abolitionnistes contemporains, qui prennent la relève du seul abolitionnisme qu'aient connu le

« commun de l'Europe » et de l'Amérique, à savoir l'abolition (incomplète, limitée) de l'esclavage. Nous voulons parler de l'abolition de la famille, de la police, de l'État.

[A fully and radically differentiated democratic society stands not only on decentering and disorganizing its political subjects, but on reimagining the concept of its institutions and the schema of institutionalization that sets them in place. But institutions (political, anthropological, social, etc.) today are the political form of use-value. Our judgments regarding their effectiveness, strength, utility and so on are not just teleological and technical, they are nakedly expressed in the language of political economy, of efficiencies, of excellences, of outcomes, customer-relations, and so on. Is there an alternative? Are there ways of conceiving and making judgments about narratives, concepts, and institutions (about their structure, value, effectiveness, etc.) that are not founded on the logics of the intentional structure, the teleological judgment, or the technical *a priori*?

The couplet *Abolition Institution* offers a way of devising *defective institutions*. Defective institutions and the wild republics they organize persist and decline according to discontinuous logics and times. They entail regimes of representation, narratives, police forces, pedagogies, rhetorics and lexicons that do ephemeral work, with often reversible results, transparently. They are an-organic without being, exactly, machinic. They are destined to abolition. We will be basing our research on the problematics defined by the great current movements for abolition, which take up the challenge posed by the only abolitionism known to the « common of Europe » and the Americas—the incomplete, limited abolition of slavery. We will take up the abolition of the family, the police, and the State.]

Séminaire 1

« Abolition Institution »

Syllabus

- 1 Février, Lundi 14 15h-17h « Schéma d'institution 1 »
Eschyle. *Les Euménides*, tr. Daniel Loayza et al. Paris : Flammarion, 2017.
Nussbaum, Martha. *Anger and Forgiveness*. Oxford: Oxford University Press, 2018.
Saint-Just, Louis Antoine Léon de. *Fragments sur les institutions républicaines*. Paris : Éditions 10/18, 2003
Douglas, Mary. *How Institutions Think*. Syracuse, NY: Syracuse University Press, 1986.
- 2 Février, Lundi 21 15h-17h « Schéma d'institution 2 »
Schmitt, Carl. « Catholicisme romain et forme politique », in Carl Schmitt, *La visibilité de l'Église ...* tr. André Doremus et Olivier Mannoni. Paris : les Éd. du Cerf, 2011
Hannah Arendt, "Qu'est-ce que l'Autorité ?" in Hannah Arendt, *La Crise de la culture*. Gallimard, coll. « Folio », Paris, 1972.
———, « What is Authority? » in Hannah Arendt, *Between Past and Future*. New York: Penguin, 2006, 91-141.
- 3 Février, Lundi 28 15h-17h « Anarchisme et philosophie »
(séance avec Catherine Malabou)
Malabou, Catherine. *Au voleur ! Anarchisme et philosophie*. Paris : PUF, 2022.
Wolff, Robert. *In Defense of Anarchism*. Berkeley, CA: University of California Press, 1998 (1970).
- 4 Mars, Lundi 21 15h-17h « Logique de l'institution »

Heidegger, Martin. *Le Principe de raison: Der Satz vom Grunde*. Tr. André Préau. Pars : Gallimard, 1983.

Romano, Santi. *L'ordinamento juridico*. Ed. Marco Mazzamuto. Editoriale Scientifica, 2020.

Hauriou, Maurice. *Aux sources du droit : le pouvoir, l'ordre et la liberté*. Caen: Centre de Philosophie Politique et Juridique, 1986.

Arendt, Hannah et Marie Berrane. *De la révolution*. Paris : Folio, 2013.

On Revolution. New York: Penguin, 2007.

- 5 Mars, Lundi 28 15h-17h « Schéma d'abolition »
Ophüls, Max. *Lola Montès*
Deleuze, Gilles. *Présentation de Sacher-Masoch: Le Froid et le cruel*. Paris : Minuit, 2007.
_____, « Instincts & Institutions » Paris : Hachette, 1955.
- 6 Avril, Lundi 04 15h-17h « Logique de l'abolition »
Badiou, Alain. "Qu'est-ce qu'une institution philosophique?" in Alain Badiou, *Conditions*. Paris : Seuil, 1992.
Balibar, Étienne. « L'institution et la fonction discriminatoire de l'universel » in Étienne Balibar, *Des universels*. Paris : Galilée 2016.
Derrida, Jacques. « Signature événement contexte ». In Jacques Derrida. *Marges de la philosophie*. Paris: Minuit, 1972.
- 7 Avril, Lundi 11 15h-17h « Abolir la famille »
Engels, Friedrich. *L'origine de la famille, de la propriété privée et de l'État*. Paris : Esprit du Temps, 2021.
Lewis, Sophie. *Full Surrogacy Now*. New York: Verso, 2019 (2021).
O'Brien, ME, *To Abolish the Family*: https://endnotes.org.uk/file_hosting/EN5_To_Abolish_the_Family.pdf
---- <http://trou noir.org/?Abolir-la-famille-en-six-etapes>
---- <https://trou noir.org/?Abolir-la-famille-Acte-I>
---- <http://trou noir.org/?Abolir-la-famille-Acte-II>
---- <http://trou noir.org/?Abolir-la-famille-Acte-III>
- 8 Mai, Lundi 02 15h-17h « Conclusions »
Wilderson, Frank. *Afropessimism*. London and New York: Liveright/Norton, 2020.
Esposito, Roberto. *Istituzione*. Bologna : Il Mulino, 2021.
Astarian, Bruno. *L'Abolition de la valeur*. Paris : Entremonde, 2017.